

DOSSIER CONSULTATION

MAPA INFOR 12-0006

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des clauses administratives générales (CCAG. - Techniques de l'Information et de la Communication) **Arrêté du 16 septembre 2009** portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication - NOR: ECEM0912514A JORF n°0240 du 16 octobre 2009 et son annexe

1/ Objet du marché :

Le présent marché a pour objet le renouvellement de la maintenance des équipements actifs du réseau en exploitation au CH de Périgueux.

2/ Description de l'existant :

Le réseau du Centre Hospitalier de Périgueux est constitué de plus de 200 équipements actifs. Il est composé comme suit :

Matériel	Constructeur	Quantité
Switch 4550T-PWR (AL4500B12-E6)	Nortel Networks	130
Switch 5530-24TFD (AL1001B07-E5)	Nortel Networks	4
ERS 4548GT POE (AL4500B14-E6)	Nortel Networks	12
8310 chassis (DS1402007-E5) (DS1402007-E5)	Nortel Networks	5
Ethernet Routing 8393SF (DS1404118-E5)	Nortel Networks	10
Ethernet Routing 8348GB (DS14040095-E5)	Nortel Networks	3
8301AC 100-240V Power (DS1405A14-E5)	Nortel Networks	10
Logiciel : Ethernet routing switch 8300 series Advanced Kit (1 chassis)	Nortel Networks	5
Licence Enterprise Switch Manager (ESM)	Nortel Networks	1

Sont également déployées au sein de l'établissement plus de 100 bornes wifi (AIRONET AP1131 802.11g 80 bornes wifi).

3/ Expression du besoin :

Les besoins sont les suivants :

- Disposer du support avec garantie temps de rétablissement (GTR) sous 4 heures, 7j/7, 24h24 pour l'ensemble des matériels listés ci-après.
- Pourvoir bénéficier des mises à jour des firmware pour les Switch 4550T-PWR (AL4500B12-E6). En effet pour ces équipements le CH de Périgueux dispose d'un stock de spare suffisant, il ne souhaite donc pas les mettre sous maintenance matériel mais veut pouvoir être en mesure de réaliser les mises à jour des firmware.
- Avoir accès à un numéro d'appel unique pour tout problème lié à un dysfonctionnement réseau. La société retenue devra constituer un dossier technique, validé par le CH de Périgueux, afin que son support soit en mesure d'avoir une parfaite connaissance de l'environnement client (topologie, paramétrages...)
- Le CH de Périgueux souhaite en plus disposer d'un suivi client spécifique, celui-ci sera organisé dans le cadre d'une visite client trimestrielle. L'objet de la visite trimestrielle est de permettre de mener les actions suivantes : mise à jour logiciel, validation de paramétrage, audit sur une problématique du CH de Périgueux, complément de formation. Il se s'agit donc pas d'une visite à caractère commercial mais avec une valeur ajoutée dans le cadre de l'exploitation du réseau. Les dates et contenus des visites seront validés entre le CH de Périgueux et le prestataire retenu.

La liste des matériels objets du contrat de maintenance est la suivante :

Matériel	Quantité	Remarque
Switch 4550T-PWR (AL4500B12-E6)	0	Le CH de Périgueux dispose d'un spare suffisant mais il doit malgré tout pouvoir disposer des mises à jour firmware
Switch 5530-24TFD (AL1001B07-E5)	4	Dont deux ayant une date de fin support au 05/11/2013
ERS 4548GT POE (AL4500B14-E6)	12	
8310 chassis (DS1402007-E5) (DS1402007-E5)	5	
Ethernet Routing 8393SF (DS1404118-E5)	10	
Ethernet Routing 8348GB (DS14040095-E5)	3	
8301AC 100-240V Power (DS1405A14-E5)	10	
Logiciel : Ethernet routing switch 8300 series Advanced Kit (1 chassis)	5	
Licence Enterprise Switch Manager (ESM)	1	

Le contrat de support sera conclu pour 2 ans : du 01/01/2013 au 31/12/2014

Organisation des échanges de matériel :

Le mode de fonctionnement sera l'échange standard avec retour atelier. Le CH de Périgueux prendra à sa charge l'envoi du matériel défectueux. Le retour d'un nouveau matériel fonctionnel sera à la charge du prestataire.

Le prestataire indiquera dans son offre les délais maximum aux quels il s'engage pour la restitution d'un nouveau matériel opérationnel. Le délai ne sera pas supérieur à 5 jours ouvrés.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com ; www.cneh-achats.fr

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

Liste des prestations attendues :

Prestations	Quantité	Remarque
Visite trimestrielle sur site	8	La visite fera l'objet d'un procès verbal de réception à joindre impérativement. L'établissement pourra demander de grouper les visites en deux journées (soit 2 visites de 2 jours dans l'année).

3.1 Réponse à l'offre

Le candidat fournira une mémoire d'une vingtaine 20 pages mettant en exergue les points suivants :

- Capacité des équipes techniques
- Certifications et partenariats avec le constructeur
- Niveaux d'escalades possibles dans le cadre d'un support 24h/24 – 7j/7
- Accompagnement du CH de Périgueux dans la maintenance et les évolutions de son réseau.
Réalisation d'un dossier technique disponible pour le CH de Périgueux mais surtout pour les équipes supports du fournisseur. Le dossier est à communiquer au cours du premier trimestre 2013.
Contenues des prestations envisagées lors des visites techniques.
- Délais de retour d'un nouveau matériel opérationnel

Le bordereau de prix devra détailler les coûts de maintenance par équipement, les coûts maintenance logiciel (notamment pour les matériels non maintenus) ainsi que les coûts des prestations (prix d'une journée de visite technique).

4/ Variantes et options:

Les variantes et options ne sont pas acceptées.

5/ Durée du marché :

Deux ans à compter du 01/01/2013.

6/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bon de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

7/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX
Service Informatique
80 Avenue Georges POMPIDOU
CS 61205
24019 PERIGUEUX CEDEX

8/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Prix (70%)

2/ Qualité des services (30%)

Services associés (Suivi client, Assistance technique, Engagement sur la visite sur site) (20%)

Délai d'intervention et de retour matériel (10%)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOTI2 ou 3666).
2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

9/ Date limite de remise des offres : Vendredi 16 novembre 2012 à 16 h 00.

10/ Délai de validité des offres : 60 jours

11/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés

Direction des Affaires économiques

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

12/ Document à fournir :

Le candidat devra fournir les imprimés DC1 et DC2 ou un document équivalent

13/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ La liste des articles jointe avec vos prix nets T.T.C,

☛ Les prix seront décomposés par type de prestation en reprenant les éléments du tableau ci-avant (cf § 3) et en y ajoutant le coût unitaire des visites sur site.

2/ Le présent cahier signé par le candidat

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com ; www.cneh-achats.fr

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

3/ La référence à cette demande.

14/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la période de 2 ans.

15/ Délais et modalités de paiement :

S'agissant de la maintenance, les paiements s'effectueront trimestriellement à terme échu par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

S'agissant des visites sur site, les paiements s'effectueront à l'issu de chaque visite sur site validée par le CH de Périgueux par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

16Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Madame l'inspectrice divisionnaire

Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers

80, avenue Georges Pompidou

CS 81 100

24009 PERIGUEUX CEDEX.

17/ Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Direction des Affaires Economiques

Cellule des marchés

Tel : 05.53.45.28.93

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : dae.marches@ch-perigueux.fr

M. MARQUET	M. DUPOUY
Administrateur réseau	Responsable Informatique
Tel : 05.53.45.28.84	Tel : 05.53.45.25.73
Mail : jl.marquet@ch-perigueux.fr	Mail : pascal.dupouy@ch-perigueux.fr

18/Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

19/Lieu où l'on peut retirer le dossier

Direction des Affaires Economiques

Cellule des marchés

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

Tel : 05.53.45.28.93

Fax : 05.53.45.26.74

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux aux adresses suivantes :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Sur la plate forme de dématérialisation :

[http://www.achatpublic.com /](http://www.achatpublic.com/)

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : [MAPA INFOR 12-0006](#)

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"

et signature

La Directrice
des Affaires Economiques,

Anne-Marie ROUMAGNAC

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com ; www.cneh-achats.fr

et

www.journal-officiel.gouv.fr/